



N° 153/2022

Trèbes.

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
TEMPORAIRE**

**PORTANT RÈGLEMENTATION
DE L'UTILISATION DU LAC**
ESPACE RENÉ COLL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer l'utilisation du lac à l'espace René COLL à l'occasion du festival REGAL SOUND organisé par l'association MUSIC'ALL SOL ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : du jeudi 8 septembre au dimanche 11 septembre 2022, la baignade sera interdite sur le lac et l'accès en sera réglementé (voir plan ci-joint).
L'activité de pêche sera maintenue.

ARTICLE 2 : du jeudi 8 septembre au dimanche 11 septembre 2022, l'accès des véhicules sera interdit sur le site des Arènes à l'exception des organisateurs et secours.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de TRÈBES, la police municipale, l'association MUSIC'ALL SOL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Trèbes, le 30 août 2022

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



Publié le : ...31 août 2022 ...

Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

